



**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

**LE MARDI 8 JUILLET 2021 A 20 HEURES 30
A LA SALLE FRANÇOIS DELGA A LAUTREC**

Etaient présents :

Brousse : Mme Hélène Francès (Suppléante) - **Cabanès :** M. Albéric Criquet - **Carbes :** M. Jérôme Ourcet - **Cuq :** M. Christian Montagné - **Damiatte :** M. Frédéric Molières - **Fiac :** M. Alain Berthon, Mme Claudine Frassin - **Fréjeville :** M. José Nunes (Suppléant) - **Jonquières :** Mme Marjorie Caminade (Suppléante) - **Lautrec :** M. Thierry Bardou, M. Thierry Daguzan - **Magrin :** M. Francis Julié (Suppléant) - **Missècle :** M. Laurent Ricard - **Montdragon :** M. Gilbert Vernhes - **Moulayrès :** M. Laurent Bazart - **Peyregoux :** M. Franck Carayon - **Prades :** M. Marc Curetti - **Pratviel :** M. Pierre Bressolles - **Puycalvel :** M. Michel Colombier - **Saint-Genest de Contest :** M. Jean-Jacques Ayrat - **Saint-Paul Cap de Joux :** Mme Christine Valéro - **Vènès :** M. Christian Galzin, M. Christophe Albert - **Vielmur sur Agout :** Mme Catherine Rabou, Mme Nathalie Armengaud, M. Francis Thomas - **Viterbe :** Mme Martine Kazimierczak.

Etaient absents et excusés :

Brousse : M. Mathieu Fau - **Damiatte :** Mme Evelyne Faddi - **Fréjeville :** M. Claude Alba - **Guitalens-L'Albarède :** M. Raymond Gardelle, M. Alain Benazech - **Jonquières :** M. Jean-Pierre Lencou - **Laboulbène :** M. Didier Viala (Excusé) - **Lautrec :** Mme Alexandra Taillandier (Procuration à M. Thierry Bardou), M. Dominique Ramuscello (Procuration à Mme Cathy Rabou) - **Magrin :** M. Bernard Viala - **Montpinier :** M. Georges Boutié - **Peyregoux :** M. Christian Mazars - **Saint-Julien du Puy :** M. Serge Faguet - **Saint-Paul Cap de Joux :** M. Laurent Vandendriessche - **Serviès :** M. Denis Barbera (Excusé) - **Teyssode :** M. Francis Moulet - **Vielmur sur Agout :** M. Alain Gayraud (Excusé)

Secrétaire de séance :

M. Thierry Daguzan

Ordre du jour :

- Urbanisme : Plan de financement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme
- Administration : Syndicat Mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers TRIFYL – désignation des représentants
- Questions diverses

Monsieur le Président demande s'il y a des observations concernant le compte-rendu du conseil du 01 juin 2021.

Aucune remarque est faite, le compte-rendu est voté à l'unanimité.

I - Urbanisme : Plan de financement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L. 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration permettant aux pétitionnaires de saisir l'administration de façon dématérialisé,

Vu la convention de service commun mutualisé « Autorisation du droit des sols »,

Vu le financement accordé par le Ministère de la transformation et de la fonction publique dans le cadre du volet « Transformation numérique de l'Etat et des territoires » du plan France Relance,

Monsieur le Président précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

Dans le but de garantir le respect du cadre juridique général, Monsieur le Président propose de déployer avec le logiciel d'instruction Inetum (GFI) une téléprocédure spécifique permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme. Le devis proposé par le prestataire d'un montant 14.270 €HT comprend l'installation des différents modules, la formation et la migration vers un serveur dédié.

Dans la cadre du volet « Transformation numérique de l'Etat et des territoires » du plan France Relance, le Ministère de la transformation et de la fonction publique et le Ministère du Logement ont décidé l'ouverture d'un guichet unique et d'une enveloppe spécifique qui vient compléter les fonds « transformation numérique des collectivités territoriales ». Cette enveloppe est de 4.000 € par service instructeur et de 400 € par commune adhérente.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel du projet :

Subvention Etat centre mutualisé (28 %)	4.000 €
Subvention Etat commune rattachée à un centre instructeur (67 %)	9.600 €
CCLPA (5 %)	<u>670 €</u>
	14.270 € HT

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme et son plan de financement comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme et son plan de financement comme détaillé ci-dessus,
- approuve le devis de l'entreprise INETUM pour un montant de 14.270 € HT,
- autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat les subventions prévues dans le cadre du volet « Transformation numérique de l'Etat et des territoires » du plan France Relance,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget 2021,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

II - Administration : Syndicat Mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers TRIFYL – désignation des représentants

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que lors de la séance du 14 juin 2021, le comité syndical de Trifyl a modifié ses Statuts pour garantir une meilleure représentativité des groupements de collectivités au sein des assemblées délibérantes du Syndicat. Il a été décidé que les représentants du Département passeraient de 10 à 5 membres titulaires (et 5 membres suppléants) et que les collectivités compétentes en matière de collecte et traitement des déchets seront

désormais représentées par 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, doublant ainsi leur représentation.

La Communauté de Communes du Laurécois - Pays d'Agout étant membre du Syndicat Mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers TRIFYL, il est proposé au Conseil de procéder à la désignation de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants pour siéger au Comité Syndical.

Monsieur Curetti précise que cette modification a lieu car TRIFYL a eu un contrôle de la cour régionale des comptes. Il ajoute que TRIFYL suite à ce contrôle, a souhaité renforcer les délégués des collectivités pour redynamiser les commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne les 2 représentants titulaires et les 2 représentants suppléants de la Communauté de Communes du Laurécois - Pays d'Agout au Syndicat Mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers TRIFYL dont les noms suivent :

Titulaires	Suppléants
- Marc CURETTI	- Dominique RAMUSCELLO
- Gilbert VERNHES	- Christine VALERO

III - Questions diverses

**Le Secrétaire de séance,
Thierry DAGUZAN**

**Le Président,
Thierry BARDOU**